

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le mardi 5 septembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

224-09-23

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 août, de la séance régulière du 14 août et de la séance extraordinaire du 28 août 2023
4. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 août, de la séance régulière du 14 août et de la séance extraordinaire du 28 août 2023
5. Presbytère et cimetières
6. Salle La Grandmontoise
 - 6.1. Travaux de démolition du bâtiment annexe
 - 6.2. Travaux en électricité – Déplacement de l'entrée électrique
7. Embauche d'un technicien en gestion des eaux
8. Résolution pour le renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)
9. MTMD – Nouvelle entente fermeture de route en période hivernale
10. 2023-527 – Dépôt du certificat de tenue de registre
11. 2023-528 – Dépôt du certificat de tenue de registre
12. Développement résidentiel – Rachat de terrain lot numéro 6 343 569
13. Cession de terrain à M^{me} Sylvie Côté et M. Rémi Dufour – Abrogation de la résolution numéro 190-07-23
14. PIMDE – Modification au programme
15. Levé topographique et cartographie – Offre de service d'Arpentage GTG
16. Conduite d'amenée – Offre de service d'Arpentage GTG
17. FNQ – Dépôt du rapport final et dernier versement
18. Marquage supplémentaire – Traverse d'écoliers
19. Correspondance
20. Rapport des comités
21. Liste des comptes
22. Affaires nouvelles
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

3- EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT, DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023

225-09-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'exempter la lecture des procès-verbaux de la

séance extraordinaire du 9 août, de la séance régulière du 14 août et de la séance extraordinaire du 28 août 2023

4- ADOPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AOÛT, DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023

226-09-23

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 9 août, de la séance régulière du 14 août et de la séance extraordinaire du 28 août 2023, tels que rédigés.

5- PRESBYTÈRE ET CIMETIÈRES

ATTENDU QUE la Fabrique demande à la municipalité de faire l'acquisition des deux cimetières leur appartenant au coût de 1 \$, ainsi que du compte pour la gestion de ceux-ci;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'acquisition du presbytère en vue de faire un service de garde éducatif et/ou des locaux pour nos organismes communautaires;

ATTENDU QUE suite à l'évaluation du presbytère par un évaluateur agréé;

ATTENDU QUE les coûts de remise aux normes sont évalués entre 150 000 \$ et 200 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire une offre d'achat au montant de 75 000 \$ et en assumera tous les frais;

227-09-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition des cimetières, mais que la vente soit conditionnelle à ce que la municipalité se porte acquéreur du presbytère.

6- SALLE LA GRANDMONTAISE

6.1- TRAVAUX DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT ANNEXE

Nous devons procéder à la démolition d'une partie du bâtiment (appendis) de l'église.

La municipalité a demandé des soumissions pour la démolition de ce bâtiment annexe à l'église (appendis). Nous avons invité deux (2) entreprises spécialisées en démolition :

- Construction CC 40 000 \$ plus taxes
- Excavation Grandmont 14 141.93 \$ taxes incluses

Il est recommandé d'accepter l'offre de service d'Excavation Grandmont au coût de 12 300 \$ plus taxes, donc 14 141.93 \$.

228-09-23

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de démolition du bâtiment annexe de l'église à l'entreprise Excavation Grandmont pour un montant de 14 141.93 \$ taxes incluses.

6.2- TRAVAUX EN ÉLECTRICITÉ – DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE

La municipalité a demandé des soumissions pour le déplacement de l'entrée électrique existante dans le sous-sol de l'église.

Nous avons demandé des soumissions à deux (2) entreprises en électricité et une seule a répondu.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de Valmo Électrique au coût de 5 680 \$ plus taxes.

229-09-23

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de l'entreprise Valmo Électrique pour le déplacement de l'entrée électrique existante dans le sous-sol de l'église au montant de 5 680 \$ plus taxes.

7- EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GESTION DES EAUX

Pour faire suite à l'offre d'emploi d'un technicien en gestion des eaux, le comité des ressources humaines recommande l'embauche de M. Derek Bouchard, comme technicien en gestion des eaux.

L'embauche de M. Bouchard est conditionnelle aux diverses vérifications d'usage et, si tout est conforme, il entrera en fonction dans la semaine du 18 septembre 2023.

230-09-23

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de M. Derek Bouchard au poste de technicien en gestion des eaux, en partage de service avec la Ville de Métabetchouan-Lac à la Croix.

8- RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux

(garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

231-09-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Saint-Gédéon de demander aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, M^{me} Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Éric Girard et Alexis Brunelle-Duceppe, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

9- MTMD – NOUVELLE ENTENTE DE FERMETURE DE ROUTE EN PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente avec le MTMD dans le contexte de fermeture de route en période hivernale sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'une telle entente prévoit les responsabilités de chacune des parties;

232-09-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la nouvelle entente avec le MTMD Fermeture de route en période hivernale et d'autoriser M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, de signer cette entente, pour et au nom de la municipalité, entente qui entrera en vigueur à la signature et se terminera le 30 avril 2026.

10- 2023-527 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE TENUE DE REGISTRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-527

Je, Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Gédéon certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2023-527 est de 2351;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 246;
- que le nombre de signatures apposé est 0

Je déclare,

- que le règlement numéro 2023-527 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Et j'ai signé à Saint-Gédéon, ce 11 juillet 2023.

11- 2023-528 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE TENUE DE REGISTRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-528

Je, Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Gédéon certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2023-528 est de 2351;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 246;
- que le nombre de signatures apposé est 0;

Je déclare,

- que le règlement numéro 2023-528 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Et j'ai signé à Saint-Gédéon, ce 24 août 2023.

12- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – RACHAT DE TERRAIN LOT NUMÉRO 6 343 569

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Jomphe, propriétaire du lot numéro 6343569, a indiqué à la municipalité qu'il ne souhaitait pas construire sur ledit lot;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Jomphe avait deux (2) ans à partir de la date du 13 juillet 2021 pour ériger une habitation sur ledit lot, tel que spécifié dans l'acte de vente;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire est dans l'obligation de l'offrir à la municipalité, au même prix que celui payé, advenant qu'il désire revendre le terrain sans qu'une construction y soit érigée;

233-09-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que la municipalité rachète le lot numéro 6 343 569, détenu par M. Richard Jomphe au même montant que celui payé en juillet 2021 moins les taxes, soit QUARANTE-TROIS MILLE SOIXANTE-QUATRE

DOLLARS ET VINGT-QUATRE CENTS (43 064,24 \$) et que les frais professionnels soient à la charge de M. Jomphe;

- Que M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, et M. Émile Hudon, maire, soient autorisés à signer l'offre d'achat et l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

13- CESSION DE TERRAIN À M^{ME} SYLVIE CÔTÉ ET M. RÉMI DUFOUR
– ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 190-07-23

CONSIDÉRANT la recherche de titre effectué par le notaire Marc Beaulieu, la parcelle de terrain dont il est question en titre, appartient à la municipalité de Saint-Gédéon;

CONSIDÉRANT l'entente que la municipalité a avec Les Entreprises Alfred Boivin inc., dans le développement Le Phare;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur autorise la municipalité à céder la parcelle de terrain lot numéro 5 604 200, situé au bout de la rue de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution abrogera celle portant le numéro 190-07-23;

234-09-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la vente du lot numéro 5 604 200 en faveur de M^{me} Sylvie Côté et M. Rémi Dufour pour 1 \$ et, mandate M. Émile Hudon, maire et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, à signer les documents requis à cette vente, pour et au nom de la municipalité.

14- PIMDE – MODIFICATION AU PROGRAMME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire actualiser sa politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Corporation de développement socio-économique de Saint-Gédéon pour le faire des recommandations sur des modifications qui devraient être apportées à la politique;

235-09-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les modifications proposées par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Gédéon à la politique d'intervention en matière de développement économique (PIMDE).

15- LEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIE – OFFRE DE SERVICE D'ARPENTAGE GTG

CONSIDÉRANT l'achat récent de l'église ainsi que le terrain appartenant à la Fabrique, nous avons besoin de procéder à des travaux d'arpentage pour effectuer un levé topographique par drone afin de cartographier le secteur de l'église et des édifices municipaux de la municipalité de Saint-Gédéon.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs-géomètres, au coût de 2995 \$ plus taxes.

236-09-23

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs-géomètres, pour des travaux d'arpentage afin de cartographier le secteur de l'église et des édifices municipaux, au montant de 2995 \$ plus taxes.

16- CONDUITE D'AMENÉE – OFFRE DE SERVICE D'ARPENTAGE GTG

La municipalité a besoin de procéder à des travaux d'arpentage pour effectuer des recherches au registre foncier afin de déterminer les droits potentiels que nous pouvons détenir sur les lots où passe la conduite d'amenée.

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs-géomètres, au coût de 2025 \$ plus taxes.

237-09-23

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs-géomètres, pour des travaux d'arpentage pour des recherches sur la conduite d'amenée, au montant de 2025 \$ plus taxes.

17- FNQ – DÉPÔT DU RAPPORT FINAL ET DERNIER VERSEMENT

Le comité de la Fête nationale du Québec dépose son bilan final de l'activité ainsi que ses états financiers approuvés par le conseil d'administration.

238-09-23

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le dernier versement de 3750 \$, soit 25 % de la subvention prévue pour 2023.

18- MARQUAGE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVERSE D'ÉCOLIERS

CONSIDÉRANT les diverses problématiques que nous éprouvons avec la traverse d'écoliers sur la rue De Quen;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu l'autorisation du MTMD de procéder à un marquage supplémentaire à cette traverse;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons que ce marquage aura pour effet d'aviser les automobilistes de la présence de la traverse et d'y ralentir un peu le trafic;

La municipalité a demandé des soumissions pour effectuer ce marquage particulier au sol, de chaque côté de la traverse scolaire. Nous avons invité deux (2) entreprises spécialisées en marquage au sol, soit :

- Signalisation Audet
- Signalisation Inter-lignes

Il est recommandé d'accepter l'offre de service de Signalisation Audet au coût de 1479,50 \$ plus taxes.

239-09-23

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Signalisation Audet pour des travaux de marquage pour la traverse d'écoliers, au montant de 1479.50 \$ plus taxes.

19- CORRESPONDANCE

Croix-Rouge

Lettre de remerciements pour le barrage routier du 27 juillet dernier.

M^{mes} Jessee Gagné et Rachel Doré

Demandes diverses pour le chemin du Domaine-Grandmont, ayant pour objet la sécurité routière. Le dossier est remis au comité de sécurité public pour analyse.

Fleurons du Québec

Renouvellement d'adhésion.

240-09-23

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le renouvellement de notre adhésion pour trois (3) ans, soit 2024-2025-2026 au montant de 1388 \$.

CREDD

Renouvellement d'adhésion.

241-09-23

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire le renouvellement de notre adhésion au Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean au montant de 250 \$.

MTMD

Ajout de panneaux pour la présence de grande faune dans le rang 10.

M. Érik Thibeault

Offre d'un piano public. Le dossier est remis au comité des loisirs pour analyse.

M^{me} Line Lavoie

Demande de remettre le panneau de signalisation d'accès public au lac, à côté de l'Auberge des Îles. Étant donné qu'il n'y a aucun sauveteur pour cet accès à la plage, le panneau n'a pas été remis.

MRC Lac-Saint-Jean-Est

Adoption du règlement numéro 333-2023, sur l'aménagement à Sainte-Monique.

20- RAPPORT DES COMITÉS

Régie du parc industriel Secteur Sud

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Une entente avec Ville d'Alma a eu lieu. Le montant accordé est de 184 857.70 \$ et une nouvelle entente devra intervenir entre les membres de la régie au sujet de la quote-part.

Requalification de l'église

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. L'église est maintenant la propriété de la municipalité. Le stationnement à l'édifice municipal est officiellement public. M. Pierre Boudreault informe le conseil qu'il a fait une demande auprès de la Fabrique pour reprendre possession du chemin de croix. La Fabrique a répondu que non, en raison de la Loi sur la laïcité.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subvention analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

242-09-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser le don et subvention suivant :

- Centraide 300 \$

21- LISTE DES COMPTES

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

243-09-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M Jean Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2023-09 au montant de 268 139.47 \$ tel que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	247 161.47 \$
- Déboursés :	20 560.75 \$
- Visa :	<u>417.25 \$</u>
TOTAL :	268 139.47 \$

22- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 50, M. André Gagnon propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Claudie Lambert
Directrice générale
Greffière-trésorière